MAIRIE D ARRONDISSEMENT DE

Du mil huit cent quatre-vingt-un, à heure

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
profession d domicilié à
département d fils de
N° né à département
d profession d domicilié
à département d et de
née à département
d

Et d

âgée d ans, née à département
d le du mois d
mil profession d domiciliée
à département d fille
de né à département
d profession d domicilié
à département d et de
née à
département d

Les actes préliminaires sont : 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il fait
contrat de mariage, à la date du du mois d
mil huit cent par devant Me
notaire à département d
Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

Le tout en présence de
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

De
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

De
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

Et de
domicilié à département d âgé
de ans, profession d

Après quoi,

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par